

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 24</p>	<p>Séance du 6 septembre 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_064</p> <p>OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023-2026 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE</p>	<p>Date de convocation : 30 août 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI</p> <p>Était absent Mme Nadia MEBARKI</p> <p>Ont donné pouvoir Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY) Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Fanny LASSABLIERE (pouvoir à Séverine REYNAUD) Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-19 ;
Vu la délibération n°DEL_2019_086 du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2019, approuvant la signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) valable jusqu'au 31 décembre 2022, qui constitue le cadre contractuel de financement ;
Vu la délibération n°DEL_2021_069 du Conseil municipal du 21 juillet 2021, approuvant la démarche de mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) avec la caisse d'allocation familiale (CAF) de la Loire et le périmètre du territoire d'intervention de la CTG ;
Considérant que le périmètre d'intervention de contractualisation de la CTG est constitué des communes de Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive-de-Gier, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Tartaras, Genilac, Saint-Romain-en-Jarez et du S.I.P.G ;

Contenu :

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic territorial partagé avec les partenaires, à l'échelle du périmètre dans lequel la commune est comprise mais également à l'échelle des 3 périmètres définis dans le cadre du S.I.P.G., pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions dont les étapes ont été les suivantes :

- Phase 1 : diagnostic territorial partagé.
- Phase 2 : Ateliers thématiques centrés sur les enjeux prioritaires issus du diagnostic pour approfondissement et recherche de solutions :
 - Petite enfance
 - Enfance-jeunesse
 - Animation de la vie sociale
- Phase 3 : déclinaison de la stratégie par des fiches actions en vue de répondre aux problématiques identifiées.

La CTG constitue le seul contrat de développement en direction des collectivités locales. Elle engage la CAF à maintenir le soutien financier aux équipements de services. Le projet de plan d'action 2023-2026 est présenté en annexe.

En attente de la signature officielle de cette CTG par les collectivités et afin que la CAF puisse contractualiser et verser au plus vite un acompte aux gestionnaires d'équipements au titre des bonus de territoire, il est également proposé la signature d'un acte d'engagement (ci-joint).

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan d'actions proposés comme projet de convention territoriale globale (CTG) 2022-2026 ;
- approuver l'acte d'engagement pour une convention territoriale de services aux familles ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement tel qu'il est proposé et l'ensemble des documents de la Convention Territoriale Globale de services aux familles nécessaires à la mise en œuvre de la CTG et de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Ne participant pas : 8

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le
ID : 042-214201865-20230906-DEL_2023_064-DE

